



Comité de Toulon Provence Corse

Le continent antarctique

-0-

Préambule

Le pôle nord et l'Arctique ont le plus souvent les honneurs des médias. C'est qu'ils nous sont plus proches et qu'entre autres la possibilité d'y ouvrir une ou plusieurs voies maritimes revêt à terme un intérêt économique capital pour nos échanges économiques avec l'Asie. Mais on ne saurait oublier que sa contrepartie australe est, sous sa calotte glaciaire, un véritable continent et que, contrairement à l'Arctique et grâce à Dumont d'Urville, nous y avons des droits sur un morceau de terre de France, la Terre Adélie.

L'Antarctique est un territoire immense de 14 millions de km², qui en font le quatrième continent en taille après l'Asie, l'Afrique et les Amériques. Si l'on excepte la péninsule, il s'inscrit globalement dans un cercle de 4500 km de diamètre. Sa surface est recouverte de glace à 98% et en hiver la mer peut geler jusqu'à près de 1000 km au delà des côtes.

Grâce à la présence permanente d'expéditions scientifiques, les ressources prouvées et prévisibles de cet espace considérable sont connues, et certaines font déjà l'objet d'une exploitation. Enfin le tourisme commence à susciter quelques activités.

Essayons de faire plus ample connaissance avec le sixième continent.

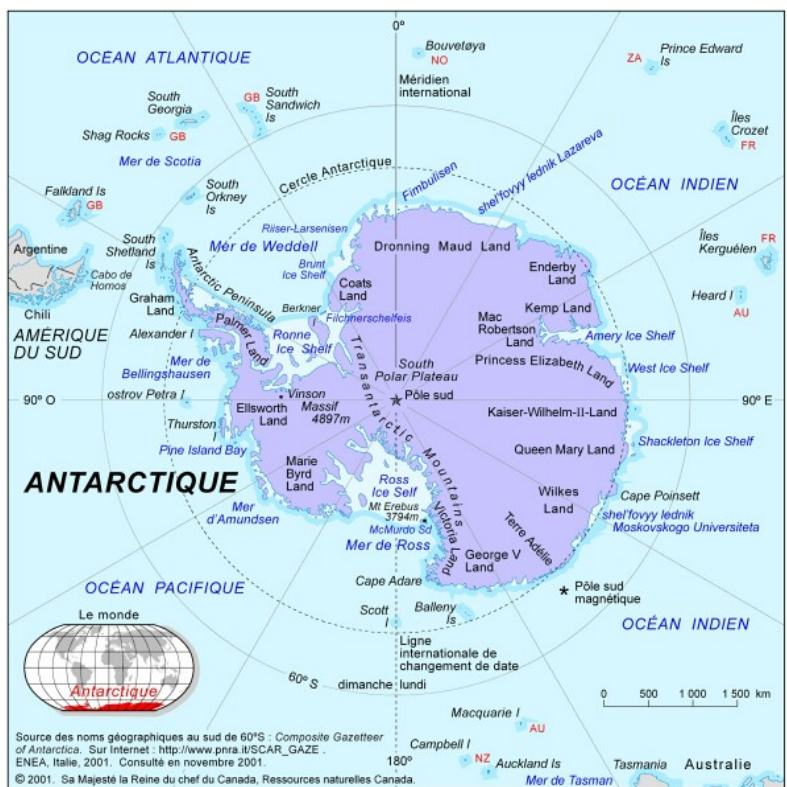
Un peu d'histoire et de géographie

L'existence d'un continent austral est évoquée dès l'antiquité par Aristote, mais Magellan sera le premier, en contournant l'Amérique du sud en 1520, à apercevoir les terres glacées du sud. En fait, la découverte du continent antarctique est récente, puisque si James Cook franchit le cercle polaire pour la première fois en 1773, il ne put, en raison des icebergs et du brouillard, s'approcher à moins de 100 km des côtes. Sans qu'on en soit certain, il semble que le premier navigateur à avoir touché cette terre, en février 1821, fut l'américain John Davis, capitaine de navire et chasseur de phoques. Toutefois cette « première » est également revendiquée par le capitaine anglais William Smith qui en 1819 débarque, non sur le continent mais sur une île voisine qu'il baptise Île du Roi-Georges en l'honneur de Georges III.

Une expédition française ordonnée par le roi Louis-Philippe et commandée par le capitaine de

frégate Jules Dumont d'Urville à bord de l'Astrolabe atteint le continent en janvier 1840 et prend possession au nom de la France d'un morceau (432.000 km²) de cette terre glacée qu'il baptise « Terre Adélie » du nom de son épouse Adèle.

Le pôle sud ne sera atteint qu'en décembre 1911 par l'expédition du norvégien Roald Admunsen, qui y parviendra un mois avant celle du britannique Robert Falcon Scott, qui y perdra la vie.



On a vu que le continent représentait plus de 14 millions de km². Ses côtes atteignent une longueur de 18.000 km. Son point culminant, le Mont Vinson, frôle les 5.000 mètres, tandis que la Fosse de Bentley s'enfonce à moins 2.555 mètres, ce qui constitue sur notre planète le point le plus bas qui ne soit pas sous un océan.

Le climat est le plus froid sur terre et les températures en hiver, extrêmement basses surtout dans la partie orientale, atteignent régulièrement - 80°C à l'intérieur avec une moyenne à - 57°C. Le record officiel appartient à la base russe de Vostok avec - 89.2°C mesurés en juillet 1983. C'est également une des régions les plus arides du globe avec un air froid toujours très sec (moins de 50mm de précipitations par an sur la majeure partie du territoire).

Il n'existe pas de population indigène et les équipes scientifiques de 26 pays rassemblent, dans 38 stations annuelles et 34 stations estivales, entre 1000 et 4000 personnes selon la saison.

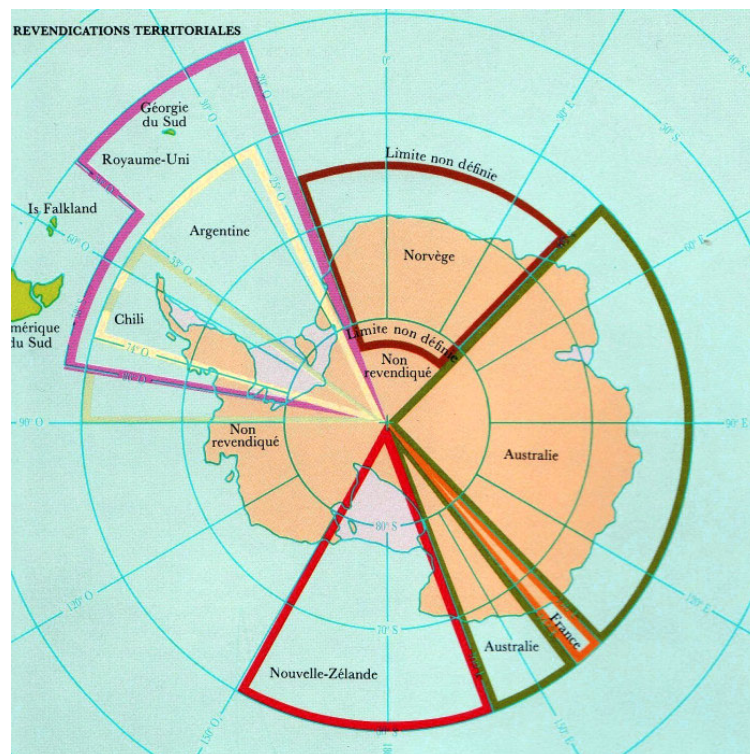
La situation juridique

L'antarctique est une des zones les plus protégées du globe par les règlements internationaux, avec notamment : traité sur l'Antarctique (1959), protection des phoques (1972), conservation de la faune et la flore de l'Antarctique (Cambera 1980), protocole de Madrid (1991) et sanctuaire baleinier en 1994.

Le traité sur l'Antarctique constitue l'échine dorsale du dispositif de protection. Signé à Washington en décembre 1959 par douze pays, dont 7 ont des revendications territoriales qui parfois se chevauchent (Argentine, Australie, Chili, France, Norvège, Nouvelle-Zélande et Royaume Uni), il est entré en vigueur en 1961. Aujourd'hui le nombre des pays adhérents au traité s'élève à 51.

Parmi les dispositions les plus importantes on retiendra :

- Seules les activités pacifiques sont autorisées dans l'Antarctique (Art. 1) ;
- La liberté de la recherche scientifique et la coopération à cette fin se poursuivront (Art. 2) ;
- Les observations et les résultats scientifiques seront échangés et rendus librement disponibles (Art. 3).
- L'article 4 préserve le statu quo des revendications territoriales affirmées précédemment au traité.



La répartition territoriale

Le protocole de Madrid, signé en octobre 1991, est entré en vigueur en janvier 1998. Il établit une protection globale de l'environnement en Antarctique. A ce jour 32 États y ont adhéré. On peut retenir parmi ses dispositions principales :

- L'Antarctique est une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science ;

- Interdiction des activités relatives aux ressources minérales autres que celles menées à des fins scientifique (nota) ;
- Toute activité doit faire l'objet d'une évaluation préalable d'impact sur l'environnement.

Terre australe et antarctique

La Terre Adélie constitue l'un des cinq districts des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises) et représente à elle seule plus de 98% de la superficie totale de ce territoire d'outremer créé en août 1955. Il rassemble les trois districts historiques (l'archipel des Crozet français depuis 1772, l'archipel des Kerguelen depuis 1893 et les îles de Saint-Paul et de la Nouvelle Amsterdam depuis 1892), la Terre Adélie et, ajoutées en 2007, les Îles Éparses de l'Océan Indien (Bassas da India, Europa, Glorieuses, Juan de Nova et Tromelin), dont la souveraineté française est contestée par Madagascar pour les 4 premières et par Maurice pour la dernière.

Les TAAF apportent à la France une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 2.3 millions de km², auxquels les Îles Éparses participent pour près de 30%, alors que leur superficie de terres émergées est de 44 km² ! On notera qu'en application du traité de l'Antarctique, la Terre Adélie - comme l'ensemble de l'Antarctique, à l'exception de l'Australie - ne peut pas revendiquer de ZEE.

Et le tourisme ?

Une des conséquences du réchauffement climatique est qu'associé aux progrès technologiques il a rendu les régions polaires plus accessibles, au tourisme notamment, qui existe en fait en Antarctique depuis la fin des années 1950 sous l'autorité régulatrice de l'association internationale des tour-opérateurs antarctiques (IAATO). Il s'effectue pour l'essentiel à bord de petits navires qui appareillent de Punta Arenas, Ushuaïa ou Port Stanley à destination des îles Shetland du sud et de la péninsule antarctique.

L'armement français « Ponant » est, avec 4 paquebots, le premier au niveau mondial pour les croisières polaires en Arctique et en Antarctique.

Depuis 2011, l'OMI (organisation maritime internationale) ayant interdit l'utilisation et le transport de fioul lourd autour de l'Antarctique, les compagnies affrétant les grands navires qui utilisent ce combustible ont dû renoncer à pratiquer ces croisières. Toutefois, grâce à l'utilisation de navires de 3000 passagers et au développement de quelques infrastructures à terre, la fréquentation touristique est en constante progression. De moins de 5.000 visiteurs en 1990 on est passé à plus de 40.000 en 2014.

Cette augmentation, en l'absence de réglementation touristique, inquiète le comité consultatif chargé de gérer le traité de l'Antarctique qui a imposé aux opérateurs de couvrir les frais d'une opération de sauvetage et limité les débarquements de passagers à 100 personnes pour 3 heures maximum.

Nota - Lors de la 34^e réunion consultative sur le traité en juin 2011, la Russie a déclaré « projeter des investigations complexes portant sur les ressources minérales, les hydrocarbures et les autres ressources naturelles de l'Antarctique », ce qui remettrait en question le protocole de Madrid et le traité sur l'Antarctique.

Si le tourisme utilise principalement la voie maritime, il existe également une possibilité par avion à partir de Punta Arenas au Chili vers Patriots Hills au sud-est du Mont Vinson.

Quel avenir pour l'Antarctique ?

En raison de l'isolement et de l'inertie thermique du continent, recouvert par une calotte glaciaire de plusieurs km d'épaisseur, le réchauffement de la planète, contrairement à l'Arctique, n'a pas un impact rapide. Certes les glaciers à l'ouest du continent glissent peu à peu vers la mer où ils finiront par se briser, toutefois le temps nécessaire pour parvenir à un « collapsus » total est estimé par les scientifiques entre 200 et 1000 ans, une goutte d'eau dans l'océan du temps planétaire...

Si le sous-sol devait faire l'objet d'une mise en exploitation, on peut supposer que, dans l'état actuel de la connaissance du potentiel minier du continent, on pourrait trouver dans sa partie occidentale et sa péninsule, qui correspondent au prolongement de la chaîne des Andes, de l'or et de l'argent, ainsi que du nickel, du chrome et des platinoïdes.

Le cas du lac de Vostok, le plus grand (250 x 50 km et plus de 700 m de profondeur) des lacs sous-glaciaires de l'Antarctique est exemplaire de la prospection des ressources biologiques. Il est isolé de l'atmosphère terrestre depuis plus de 20 millions d'années et présente un intérêt exceptionnel pour les scientifiques. Le forage des soviétiques à travers près de 4 km de glace l'a atteint en février 2012.

La pêche est une activité très ancienne dans la région. La chasse à la baleine en particulier, d'abord pratiquée par les Norvégiens, puis par les Japonais et les Soviétiques elle est réglementée par convention depuis 1946, notamment pour protéger les grandes baleines bleues menacées de disparition. La légine est également exploitée mais très protégée. La chasse aux phoques est interdite. Outre les nations déjà citées, on trouve aussi des pêcheurs allemands et polonais particulièrement actifs.

Désormais l'inquiétude porte sur la pêche intensive au krill, cette petite crevette qui constitue sur place la base de l'alimentation des grands cétacés et qui est particulièrement abondante dans les eaux de l'Antarctique. Cette ressource est aussi utilisée pour l'alimentation humaine au Japon, mais également par l'industrie de la cosmétique et la chimie.

